# CONVOCATIONS

## ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

## SOFICA REUNION ANIMATION 1

Société anonyme au capital de 3 350 089 €.
Siège social : 3, rue Labourdonnais, BP 867, 97477 Saint-Denis Cedex.
428 734 313 RCS : Saint-Denis - Code APE 671 E.

### Avis de réunion

Mmes et MM. les actionnaires de la « Sofica Réunion Animation 1 » sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 13 octobre 2006 à 9 heures, à son siège social, 3, rue Labourdonnais, 97400 Saint-Denis de la Réunion, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### Ordre du jour

1°) Présentation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
2°) Présentation des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2005 et sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce ;
3°) Présentation du rapport du Président du Conseil d'administration visé à l'article L 225-37 du Code de commerce et rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur le rapport du Président ;
4°) Approbation des comptes de l'exercice 2005 et des rapports. Quitus au Conseil d'administration ;
5°) Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
6°) Renouvellement de mandats d'administrateur ;
7°)Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes ;
8°) Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités de publicité légale et autres prescrites par la loi.

### Texte des projets de résolutions proposés par le conseil d'administration

***Première résolution.—*** L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2005, approuve les comptes annuels de l'exercice 2005, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
En conséquence, elle donne quitus au Conseil d'administration pour sa gestion jusqu'au 31 décembre 2005.

***Deuxième résolution.—*** L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte du contenu de ce rapport.

***Troisième résolution.—*** L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice, soit 543 003 euros, au compte report à nouveau dont le solde débiteur est porté à 1 491 146 euros.

***Quatrième résolution.—*** L'assemblée Générale décide de ratifier la cooptation en qualité d'administrateur de M. Thierry Charras-Gillot par le Conseil d'administration en date du 8 juillet 2005.

***Cinquième résolution.—*** L'assemblée Générale décide de renouveler, pour une période de six exercices, le mandat d'administrateur de M. Xavier Picard. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2011.

***Sixième résolution.—***L'assemblée Générale décide de renouveler, pour une période de six exercices, le mandat d'administrateur de la société PMMP SA. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2011.

***Septième résolution.—*** L'assemblée Générale décide de renouveler, pour une période de six exercices, le mandat d'administrateur de la société OCEINDE. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2011.

***Huitième résolution.—*** L'assemblée Générale décide de renouveler, pour une période de six exercices, le mandat d'administrateur de la société Groupe Carrere. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2011.

***Neuvième résolution.—*** L'assemblée Générale décide de renouveler, pour une période de six exercices, le mandat d'administrateur de la société Les films de la Perrine. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2011.

***Dixième résolution.—*** L'assemblée Générale décide de renouveler, pour une période de six exercices, le mandat d'administrateur de la société SOFIDER OI. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2011.

***Onzième résolution.—*** L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès verbal constatant ses délibérations en vue d'accomplir toutes les formalités de publicité et autres prescrites par la loi.

Tout actionnaire peut prendre part à cette assemblée ou s'y faire représenter soit par son conjoint, soit par un mandataire lui-même actionnaire.
Cet avis de réunion vaut avis de convocation, sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par des actionnaires.
Les demandes d'inscription de projets de résolutions complémentaires de l'ordre du jour doivent être envoyées dans le délai de dix jours à compter de l'envoi du présent avis, au siège social.
Les documents d'assemblée sont disponibles au siège social, 3, rue Labourdonnais, 97400 Saint-Denis de la Réunion.

*Le Président Directeur Général.*

***0614120***